

Citation ; produite le 30 septembre 1892.

GUSTAVE HAMEL,  
*Secrétaire, C. R.*

CANADA.

Province de Québec,  
District de Québec. }

VICTORIA, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

SALUT :

En vertu de la commission royale émise sous le Grand Sceau de la Puissance du Canada nous constituant et nommant, nous, l'honorable Adolphe Basile Rouhtier et l'honorable Melbourne M. Tait, juges de la cour supérieure en cette province, commissaires pour recevoir les témoignages sur la vérité ou la fausseté des accusations portées contre l'honorable sir Adolphe P. Caron, membre de la Chambre des communes et du gouvernement de la Puissance du Canada, et l'un des conseillers privés de Sa Majesté pour la dite Puissance du Canada, telles que relatées dans la première partie de notre dite commission, et en faire rapport à l'honorable secrétaire d'Etat de la Puissance du Canada.

A Ernest Wurtele, de la cité de Québec, district de Québec.

Nous vous commandons sous les peines de droit de comparaître devant nous en notre palais de justice en la cité de Québec, à l'endroit des séances de la dite commission, à dix heures et demie de l'avant-midi, le onzième jour d'octobre courant, pour rendre témoignage en cette affaire, et votre présence y sera requise jour par jour jusqu'à ce que vous soyez légalement libéré.

Nous vous ordonnons d'apporter là et alors et de produire tous les contrats, conventions, livres, papiers ou correspondance ayant rapport à la construction du chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean ou aux affaires de finances relatives à ce chemin de fer, et tous chèques, billets, souches de chèques, pièces justificatives, livrets de banque, livres de comptes ou tous autres papiers, lettres ou documents ayant rapport ou contenant des inscriptions relatives aux paiements de deniers à sir Adolphe Caron, ou relatives à des contributions pour des fins d'élections pour aider l'élection à la Chambre des communes de sir Adolphe Caron ou d'autres membres ou partisans du gouvernement dont il faisait partie.

Donné sous notre sceing en la cité de Québec, ce vingt-neuvième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

A. B. ROUTHIER,  
M. M. TAIT,  
*Commissaires.*

QUÉBEC, 29 septembre 1892.

Je, Adrisse Dion, huissier juré de la cour supérieure pour la province de Québec, nommé dans et pour le district de Québec, rue St. Valier, n° 267, certifié par le présent, sous mon serment d'office, que le vingt-neuvième jour de septembre courant, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, j'ai personnellement signifié la présente citation à Ernest Wurtele, de la cité et du district de Québec, lui parlant à son bureau, en la cité de Québec, et en lui délivrant des copies certifiées et là et alors lui montrant le présent original.

ADRISSE DION,  
*H. C. S.*